

huit heures partout? Pour moi, cette proposition est dangereuse et a besoin d'être étudiée par tous les ouvriers et les hommes publics avec beaucoup de sang froid et de prudence.

Comme de raison, à toute règle il y a des exceptions; certains ouvrages connus et acceptés ne peuvent être exécutés à raison de dix heures ou huit heures de travail par jour. Ces choses-là sont connues, admises, et personne ne les discute. De même l'enfant qui n'a pas fini de grandir a besoin, lorsqu'il doit travailler pour vivre et aider ses parents, d'être protégé contre un travail excessif qui pourrait le ruiner physiquement. De même, la jeune fille a besoin d'être protégée contre un tel travail aussi longtemps qu'elle n'est pas femme faite. Tout cela est admis et reconnu. Mais lorsque l'homme a enfin atteint son plein développement, lorsque la femme est enfin rendue à l'âge où elle est prête à entrer dans les luttes de la vie, à ce moment, pourquoi ne pas laisser à chacun la voie libre et à l'initiative privée toute la chance possible de s'exercer? Au lieu de l'ouvrage à la journée, à tant d'heures de travail par jour, que l'on dise simplement: Le travail à tant de l'heure et celui qui voudra travailler plus, sera libre, et celui qui voudra travailler moins, sera libre aussi de le faire. L'homme fort et vigoureux travaillera plus longtemps; son salaire sera plus élevé, son ambition sera plus aiguillonnée, sa famille en bénéficiera et tout ira mieux. Le cultivateur travaille dix à quinze heures par jour et vit plus vieux que celui qui travaille moins; l'ouvrier à l'usine ou ailleurs, comme le cultivateur gouverné par son bon sens et l'amour du confort, travaillera plus longtemps sans nuire à sa santé et au profit de son avenir. Et puis, le prix du travail, étant fixé à sa valeur réelle à l'heure, le capital, quel qu'il soit, agricole ou manufacturier, aura sa part de justice, et l'équilibre dans le coût de la vie sera absolument établi. Plus de grèves avec leurs désastres financiers et leur accompagnement de scènes plus ou moins sinistres; plus de ces récriminations continues qui tiennent le commerce trop souvent en suspens et paralysent indirectement les affaires.

Supposons que l'on admette la valeur de cette idée, qui fixera le prix du travail?

Mais simplement une commission du travail composée d'hommes compétents pris dans toutes les classes de la société, où les ouvriers seront représentés. Cette commission siégeant permanemment, revisant chaque année ses échelles de la valeur du travail, acceptées par toutes les parties intéressées, gouvernerait le travail en dehors de tout contrôle politique et rendrait justice à la société.

M. J. GIRARD

Voilà, monsieur l'Orateur, pour moi, le seul moyen de rendre justice à l'ouvrier—de le laisser ce qu'il est: serviteur—mais de lui donner du coup sa liberté en le laissant son maître absolu dans l'emploi de son temps.

Maintenant, faisons des lois pour rendre le travail aussi agréable que possible; que les usines soient absolument construites d'après les plans les plus modernes au point de vue hygiénique et de la protection contre les accidents; forçons les compagnies à payer régulièrement les salaires aux ouvriers, de une à quatre fois par mois, afin d'éviter,—comme on le voit trop souvent malheureusement,—le paiement des salaires, déjà trop petits, retardé pendant des mois pour annoncer des dividendes; que le salaire des ouvriers soit absolument, de droit, garanti par hypothèque de premier rang, privilégié, jour par jour sur le fruit de leur travail, qu'il s'agisse d'un meuble ou d'un immeuble; sans les formalités actuelles qui rendent le privilège illusoire, formalités qui sont la cause de bien des pertes de salaire péniblement gagné par de braves ouvriers, pères de familles; que l'on emprisonne, sans merci, ces voleurs de grand chemin vendant par les rues, dans les journaux ou autrement, au moyen de prospectus faux, des valeurs imaginaires ou de "l'eau" qui n'est pas encore faite; que l'on fixe au capital manufacturier une marge de bénéfice honnête après laquelle l'ouvrier sera appelé avec son employeur à partager; que l'on impose une taxe sur le revenu; que les compagnies et les individus soient forcés de donner accès, annuellement, à leurs livres, à des auditeurs nommés par l'Etat qui, leur donnant le bénéfice légal, feront la part de l'ouvrier et du pays, et de ce moment-là la guerre au capital si intense et si haineuse comme on la voit de nos jours, cessera et les différentes classes de la société se regarderont en amis.

Les grandes richesses qui blessent tant le pays par leur soudaineté viennent nécessairement de la même source: les deniers publics. La dette du pays se compte par centaines de millions de piastres et sera grandement augmentée bientôt. Otez de la circulation tout le montant de cet argent, sans compter la dépense des revenus annuels, où en seraient nos millionnaires? Puisque leur fortune a comme base l'argent public, il est absolument juste, en retour, que l'Etat et la société aient une part équitable de tout leur échafaudage, qui n'existe que par un concours d'énergies et de bonne volonté qu'ils ont dirigées, et alors les pauvres seront moins pauvres, les riches le seront autant, probablement, et la société en général sera moins déséquilibrée.